

## Section ski alpin de Valloire

### Règlement intérieur Club Saison : 2022/2023

#### (Années d'âge U8 – U10)

Parents, Athlètes,

Vous avez décidé de rejoindre le club de ski de Valloire. Votre adhésion ne se résume pas simplement à une participation aux activités proposées : c'est un engagement non seulement vis à vis de vos aînés qui vous ont montré la voie de l'excellence, mais aussi d'un système qui s'efforce de vous faire accéder à la compétition dans les meilleures conditions possibles, tout en mutualisant les moyens. Tout engagement est régi par des règles qu'il est bon de connaître et surtout de respecter. Nous vous demandons de bien vouloir lire les paragraphes qui vont suivre et de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce règlement dûment signé.

#### Catégories : U8 et U10

- ↳ S'amuser grâce aux sports.
- ↳ Apprendre à s'entraîner.

#### ↳ L'esprit :

- ↳ Le plaisir de la glisse, le jeu de la compétition et la recherche de la performance sont les moyens d'épanouissement des enfants au sein du club.
- ↳ Les entraîneurs, les parents et les enfants s'engagent à créer et conserver une bonne ambiance de groupe,
- ↳ Le respect des autres, des entraîneurs et du matériel est la clé d'un bon fonctionnement.

#### ↳ L'objectif :

- ↳ La vocation première du club est de former les enfants à la pratique du ski alpin et d'apprendre les bases de la compétition.
- ↳ L'objectif dans les catégories U8 et U10 est de développer un éventail technique le plus large possible, une capacité d'engagement et d'adaptation afin d'être armé pour les catégories suivantes où la compétition devient plus exigeante.
- ↳ Participation aux différentes compétitions locales, régionales et nationales.
- ↳ Détection des talents et orientation des jeunes en fonction de leur potentiel à l'issue de la deuxième année U10.

#### ↳ Règles :

- ↳ Respecter et accepter ses camarades de club.
- ↳ Assiduité à l'entraînement :
  - Ski : Présence indispensable.
  - Physique :
    - o Les enfants licenciés dans d'autres clubs sportifs peuvent être dispensés d'une séance sur les deux proposées par semaine (à discuter avec les entraîneurs), les entraînements n'auront lieu qu'à l'automne pour ces catégories.
    - o Prévenir et justifier les absences des enfants auprès des entraîneurs

#### ↳ Comportement à l'entraînement :

- ↳ Écoute et respect des consignes.
- ↳ Chaque athlète a pour charge de représenter le club, il doit pour cela, se comporter de manière exemplaire notamment quand il porte la tenue du club vis à vis de tous, soit : les entraîneurs, les dirigeants et les partenaires, le personnel du domaine skiable et les clients de la station.

#### ↳ Déplacements et compétitions :

- ↳ Dans le cadre des compétitions à l'extérieur, l'entraîneur peut faire appel à des parents volontaires qu'il désignera lui-même,
- ↳ Afin de préserver la cohésion du groupe et le travail de l'entraîneur, les parents accompagnateurs n'interviendront pas lors des échauffements et reconnaissances, sauf demande contraire de l'entraîneur,
- ↳ Les parents qui décideraient de se rendre sur une compétition sans y avoir été conviés par l'entraîneur s'engagent à ne pas intervenir dans la préparation de la course (échauffements, reconnaissances, etc.)

#### ↳ Matériel et tenues :

- ↳ Le club met à disposition du matériel onéreux tel que : piquets, vidéos, véhicules etc..... il est dans l'intérêt de tous de les préserver.
- ↳ La tenue du club est la tenue officielle ; elle est obligatoire sur les entraînements, les courses et autres manifestations officielles.

#### ↳ Communication et conseil :

- ↳ Importance du dialogue entre les parents et les entraîneurs : à l'apparition de problèmes, les parents doivent prendre contact avec les entraîneurs.
- ↳ Le dialogue (qui exclut par définition toute forme d'agressivité, insultes etc.) est ouvert à tout moment.
- ↳ **L'adhésion au club s'accompagne de la part de chaque famille d'une participation à la vie du club d'un minimum de 2 journées par an.**

#### ↳ Maintien :

- ↳ Tout enfant dont la motivation, la progression, le niveau et le comportement seront jugés insuffisants à la fin de la saison de ski ne pourra être maintenu au sein du club pour la saison de ski suivante (après avis des entraîneurs et du bureau).

#### ↳ Sanctions :

- ↳ Exclusion de la séance,
- ↳ Exclusion sur plusieurs séances,
- ↳ En cas de fautes grave et après avertissements, l'exclusion définitive, pourra être prononcée sur décision du bureau.

↳ Critères d'entrée au club :

**Les Tests seront effectués lors des 2 week-ends de pré-ouverture à l'issue desquels une réorientation provisoire vers l'ESF peut être envisagée le temps de remettre à niveau l'enfant.**

↳ Répondre aux critères sportifs suivants :

- Niveau technique,
- Niveau d'engagement,
- Adaptation,
- Progression,
- Résultats.

↳ La décision finale appartient au bureau, après discussion avec les entraîneurs

Au début de chaque saison, les parents et l'athlète du Club devront remettre à l'entraîneur responsable le document suivant :

- Le présent règlement intérieur signé,
- Un certificat médical d'aptitude au ski même en compétition,
- La fiche d'inscription complétée,
- Le droit à l'image,
- La décharge pour se rendre sur les lieux d'entraînement s'il y a lieu,
- Le fascicule de la remise de la licence (à compter de fin octobre),
- Et le questionnaire de santé de la FFS.

**L'inscription au club comprend l'achat de la licence, participation au matériel et la cotisation**

Je soussigné(e) \* Mme \* Mr. ....

ainsi que (prénom et nom de l'athlète) .....

certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur du Ski-Club pour la saison.....

et en acceptent les conditions.

Valloire, le .....

Signature des parents

Signature de l'athlète

\*: Rayez la mention inutile